



La situation sociale en Corse : Du 22 avril au 29 mai, quelles avancées ?

Parallèlement aux mouvements nationaux (29 janvier, 19 mars, 1^{er} mai et 26 mai) s'est développée une plateforme revendicative régionale qui portait sur 5 points :

1. La revalorisation de l'indemnité compensatoire pour frais de transport à 200 € par mois, son indexation et son extension à l'ensemble du secteur privé, aux retraités, aux minima sociaux et aux chômeurs
2. La mise en place d'une indemnité de trajet de 200 € annuels spécifique à la Corse pour financer le trajet domicile travail.
3. Le blocage des prix de 110 produits de première nécessité, des loyers et des carburants par décrets.
4. Le maintien des emplois dans le privé et la fonction publique
5. Le contrôle des aides aux entreprises et leurs soumissions à contrepartie

Le 22 avril le Préfet réunissait les organisations syndicales pour une première négociation sur cette plate forme. Plusieurs réunions ont suivi, traitant différentes revendications en cours. A l'heure actuelle l'état des négociations est pour le moins décevant :

1. Le contrôle des aides aux entreprises et la mise en place de contreparties a été seulement évoqué.
2. Le blocage des prix a été déclaré impossible car non conforme à la loi et en particulier à l'article L 431 du code du commerce qui prévoit des mesures exceptionnelles de blocage des prix par décret en cas de situation de monopole. Le préfet prétextant qu'en Corse il n'y avait pas monopole mais oligopole !
3. L'indemnité de trajet a fait débat, deux décrets nationaux encadrant cette indemnité ; il faut différencier le secteur privé du secteur public :

Pour les fonctionnaires et assimilés le texte prévoit le remboursement des frais de transport public pour le trajet domicile travail dans la limite de 51 € mensuel. Aucune dérogation régionale n'a été acceptée nous en restons donc au texte national. Il faut tout de même noter que les fonctionnaires utilisant les transports publics doivent faire valoir leur droit à cette indemnité.

Pour le privé un accord régional interprofessionnel est en cours d'élaboration. Mais les différentes organisations patronales ne sont pour l'instant pas en phase. Ce projet prévoit une obligation pour les employeurs corses de financer le trajet domicile travail.

Les transports individuels seraient remboursés suivant la distance domicile trajet par une indemnité annuelle :

180 € de 500m à 5 km

200 € de 5km à 20 km

220 € pour plus de 20 km

Ces sommes sont la première proposition patronale, elle pourrait être revue à la hausse, mais l'aboutissement de cet accord reste suspendu au bon vouloir des organisations patronales.

L'absence importante de transports publics urbains ou périurbains reste un handicap lourd pour la Région.



4. Le maintien des emplois n'a pas été abordé dans le privé et la RGPP reste ce qu'elle est, l'état continuant ouvertement la casse du service public et de ses effectifs.
5. La revalorisation, indexation, généralisation de l'indemnité compensatoire pour frais de transport appelée aujourd'hui ICFT :
Ont été exclus des débats et de la négociation les chômeurs, les minima sociaux, les retraités dès le départ. Cette exclusion est à elle seule un motif de colère, en effet les publics les plus précaires, n'ont pas eu droit à la parole.
Les syndicats d'employeurs ont refusé en bloc la généralisation de cette prime, sous de multiples prétextes ressassés depuis des années.
Dans le public, la prime (l'ICFT) sera augmentée de 10% par an. Cette augmentation infime n'est en fait qu'une indexation qui correspond à 100 € par an. Elle sera normalement applicable au secteur privé ayant signé un accord en parité avec la fonction publique d'état.

C'est dans ce contexte que se situe la journée du 13 juin, journée nationale de manifestation et de revendications. Nous ne pouvons dissocier la Corse du mouvement national et de la crise économique qui frappe durement l'ensemble du territoire. Les conséquences seront catastrophiques pour les salariés en matière d'emploi et de pouvoir d'achat. Il est évident que la progression des salaires va subir un coup d'arrêt exceptionnel, le chômage continuera de progresser fortement au moins jusqu'en 2010. Dans ces périodes de forte hausse du chômage les entreprises maintiennent les salaires au plus bas profitant de la misère et de la précarité. Il faut donc faire du 13 juin une journée de mobilisation. La crise nous allons la payer alors que les véritables coupables : financiers, capitalistes, banquiers véreux bénéficient de milliards d'euros grassement distribués par l'Europe et ses états.

Un rassemblement intersyndical est prévu le samedi 13 juin devant la Préfecture avec distribution de tracts.